

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 21 novembre 2024**

Convocation du :	15 novembre 2024
Date d'affichage :	15 novembre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	15

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2024/11/73 (Nomenclature 4.2)**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Etaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MORIN Sabine - POISSON François - QUEMARD Bertrand - REPERANT Thibault - LE FUR Corentin - GUILLOU-COROUGE Françoise.

**Absents excusés :** RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, LE BRIS Isabelle, LE CHANU Fabienne, AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie.

**Procuration :**

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

AUBRY Charlène à AUBRY Isabelle

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT.

**Renouvellement d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet et sur un poste de Cheffe de Projet Petites Villes de Demain**

**Rapporteur : Nicolas CARRO**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L332-24 et suivants ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels  
Vu le budget ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder à une modification du contrat de l'agent contractuel en poste de Volontaire Territorial de l'Administration vers un poste de Cheffe de Projet Petites Villes de Demain pour mener à bien nos projets de centralité et d'opération de revitalisation du territoire en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et les Villes de Plœuc-L'Hermitage et Saint-Brieuc.

Considérant l'étude Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain afin de lutter contre la vacance qu'il convient d'accompagner parallèlement à la volonté de redynamiser le commerce en centralité et les modalités de financement du poste de chef de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le maintien d'un emploi non permanent de chargé de mission « centralité », en tant que cheffe de projet Petite Ville de Demain, à temps complet, à compter du 01 janvier 2025, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien les projets de centralité et participer aux études et aux animations des dispositifs ORT et OPAH RU.

Cet emploi est renouvelé pour une durée de 24 mois, soit du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2026 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, la Cheffe de Projet Petites Villes de Demain sera le facilitateur du partenariat à mettre en œuvre entre les communes de Quintin, de Plœuc-L'Hermitage et la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor agglomération, afin de conduire les différents programmes d'actions Petites villes de demain (PVD) et de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT) en collaboration étroite avec les partenaires,

les bureaux d'études, les élus et les agents référents de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Saint-Brieuc et Plœuc-L'Hermitage.

Ses principales missions consisteront à :

- **Participer à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :**
  - Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
  - En lien étroit avec les partenaires, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques ;
  - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
  - Participer à la conception et la rédaction de l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre).
  
- **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**
  - Coordonner le programme de l'ORT pour Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
  - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les partenaires de l'ORT ;
  - Assurer les missions de développement opérationnel, de pilotage, d'études et de mise en œuvre des projets du programme Petites Villes de Demain (PVD) pour Quintin
  - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires pour le PVD de Quintin ;
  - Contribuer à la gestion du budget global du programme PVD Quintin (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
  - Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire de la Ville de Quintin et des différentes opérations Nouveau Quartier, Schéma Directeur Immobilier et Energétique, Plan Guides, OPAH RU notamment.
  
- **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires**
  - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
  - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents partenaires ;
  - Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
  - Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou

règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co- construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

- **Contribuer à la mise en réseau nationale et locale**

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

L'agent en poste est renouvelé dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique considérant que les animations de l'ORT et de PVD, ainsi que les travaux qui en découleront, nécessitent une mission de 24 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 499 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter cette proposition ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au renouvellement du contrat.

Il est précisé que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire  
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,  
Thibault CHATTARD-GISSEROT

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thibault', written over a horizontal line.